



«La France est complice du génocide»

RWANDA • *Vingt ans après le génocide des Tutsis, la question de la responsabilité française dans ce drame n'est pas éclaircie. Des ONG réclament la levée du secret défense. Interview avec un spécialiste.*

PROPOS RECUEILLIS PAR
CHRISTOPHE KOESSLER

La question est toujours taboue à l'heure de commémorer, ce lundi, le 20^e anniversaire du génocide rwandais. La possible complicité de la France dans cette tragédie continue d'être passée sous silence. Ce ne sont pourtant pas les faisceaux d'indices qui manquent. Plusieurs livres sérieux ont été écrits sur le sujet et une revue y est même consacrée¹. Seule à s'époumoner dans ce désert : l'association française Survie. Elle vient de lancer une pétition en ligne sur la page web Avaaz pour demander de déclasser tous les documents officiels français sur l'intervention de la France au Rwanda. Avec la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), elle réclamait aussi le 18 février dernier la mise en examen de l'ex-gendarme et barbouze Paul Barril, accusé d'avoir agi sous couvert du gouvernement français. Tour d'horizon avec Jacques Morel, mathématicien français aujourd'hui à la retraite, auteur de l'ouvrage le plus fouillé sur le sujet².

Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer que la France est complice du génocide rwandais ?

Jacques Morel : La France était prévenue dès octobre 1990 que le pouvoir rwandais en place avait des velléités de génocide. L'ambassadeur français Georges Martre, en poste au Rwanda en 1990, a déclaré que le chef d'état-major adjoint de l'armée rwandaise s'était réjoui alors de l'attaque du Front patriotique rwandais (FPR) (les rebelles «tutsis») car elle servirait de justification aux massacres des Tutsis. Plusieurs autres documents officiels portent des témoignages de ces intentions de génocide.

Et les premiers massacres ont commencé bien avant le génocide...

Oui, on se souvient de celui de Kibilira en octobre 1990, contre des civils, qui a eu lieu bien à l'intérieur des terres, loin du front; celui de Bagogwe en 1991; celui de Bugesera en mars 1992. La France a fermé les yeux. Les Belges, eux, ont été horrifiés et ont retiré leurs troupes pour cette raison. Le gouvernement français a profité des prétendus affrontements ethniques pour prendre la place des Belges dans le pays. C'était l'objectif depuis De Gaul-



Pendant le génocide, d'avril à juin 1994, des centaines de milliers de réfugiés ont fui les tueries en se réfugiant dans des camps dans des pays voisins comme la Tanzanie. KEYSTONE

le: récupérer les anciennes colonies belges. L'opinion publique belge était beaucoup plus consciente de ce qui se passait là-bas que la française, qui a été apathique sur cette question.

En janvier 1993, la mission internationale de la FIDH a rendu visite aux autorités françaises à Kigali pour les alerter. Mais rien n'a été fait. Au contraire, les Français ont continué à soutenir le pouvoir rwandais, et les massacres ont repris. La France a continué à lui envoyer des armes, voire à aider à former des milices utilisées plus tard pour accomplir le génocide. Au final, l'armée française a empêché la déroute des forces rwandaises face au FPR. Sans cet appui décisif, le régime se serait effondré et le génocide n'aurait jamais eu lieu.

Au tout début du génocide, le 8 avril 1994, l'ordre d'opération Amaryllis de l'état-major français informe que la garde présidentielle s'est lancée dans

l'élimination des Tutsis de Kigali. Or, Paris continue ensuite à soutenir le gouvernement rwandais...

Oui, c'est un élément fondamental. Le document dit expressément que l'armée rwandaise élimine les opposants et les Tutsis. Il faut savoir que la veille, après l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, plusieurs ministres et personnalités influentes du pouvoir rwandais se sont réunis à l'ambassade de France. Ils y ont convenu de la formation d'un nouveau gouvernement dans lequel le FPR était absent alors que cinq sièges lui étaient attribués en vertu des accords de paix d'Arusha. Pour moi, cela montre l'énorme responsabilité de la France. Sur 21 ministres de ce gouvernement, 17 ont été accusés de génocide au TPIR.

Vous affirmez aussi que Paris a continué à envoyer, pendant le génocide, des armes au régime rwandais...

Le 9 avril, un avion militaire français débarque des armes pour l'armée rwandaise. Plus tard, au cœur du génocide, des avions ont amené des armes à Goma, à destination du pouvoir rwandais. Ce n'était pas officiellement des livraisons de l'armée française. Mais je pense que c'est bien la France qui est derrière. Un indice nous est donné par le cas Cyprien Kayumba. Ce colonel rwandais a passé plusieurs semaines à Paris en avril. En collaboration avec le général Jean-Pierre Huchon, du ministère français de la Coopération, il a acheté des armes à une société anglaise, Mil-Tec, et a sollicité un marchand d'armes basé à Annecy, un certain Lemonnier, pour les payer.

La France a-t-elle aussi envoyé des mercenaires pendant le génocide ? On pense à l'affaire Paul Barril...

Oui, la justice dispose d'un contrat entre l'ex-numéro 2 de la cellule antiterroriste de l'Élysée Paul Barril et Jean

Kanbanda, le premier ministre rwandais de l'époque, par lequel le Français s'engage à fournir une vingtaine d'hommes et des armes au gouvernement. Il semble que Barril ait été envoyé pour former des commandos français au Rwanda pendant le génocide. Barril a affirmé qu'il continuait à travailler pour François Mitterrand par l'intermédiaire de François de Grossouvre et cela n'a pas été contredit. Le journal *Le Monde* signalait le 28 juin 1994 des contacts entre le cabinet du ministre de la Coopération, Michel Roussin, et Paul Barril.

D'autres actions en justice permettraient-elles aujourd'hui de faire la lumière sur l'implication de la France ?

Le lieutenant colonel rwandais Laurent Serubuga est en France. Une plainte a été déposée contre lui. Il est très probable qu'il ait été impliqué dans le complot contre le président Habyarimana. Serubuga pourrait, pour se défendre, se retourner contre les Français qui collaboraient avec lui. La France a donc tout intérêt à laisser traîner l'instruction de ces dossiers. Il y a également une plainte de six Rwandais pour génocide devant le Tribunal aux armées français. Mais elle date de 2005 et il n'y a encore eu aucune mise en examen. En France, beaucoup de gens qui paraissent de bonne volonté font tout pour que ce genre de plaintes n'aboutisse pas. On peu difficilement accepter que son pays soit reconnu complice de génocide. I

¹ Parmi les livres publiés: François-Xavier Vershave, *Complicité de génocide? La politique de la France au Rwanda*, La Découverte, 1994. Benoît Collombat, David Serveny, *Au nom de la France - Guerres secrètes au Rwanda*, La Découverte, 2014. La revue s'intitule *La nuit rwandaise* (www.lanuitrwandaise.org).

² *La France au cœur du génocide des Tutsis*, L'esprit frappeur, 2010. Peut être téléchargé à l'adresse: www.francerwandagenocide.org/documents/FranceCoeurGénocideTutsi-IP.pdf

Le contenu de cette page est réalisé par la rédaction de *Courrier*. Il n'engage que sa responsabilité. Dans sa politique d'information, la Fédération genevoise de coopération soutient cette rubrique, à travers les fonds attribués par la Ville de Genève.

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Le fantôme de Norbert Zongo rattrape le Burkina

MEURTRE • *Il y a bien eu déni de justice dans l'affaire du journaliste assassiné en 1998, selon la Cour africaine des droits de l'homme.*

«Ils vont payer pour ce crime.» Depuis cinq ans, le rappeur burkinabè Smockey enflamme les salles avec ce refrain dédié au journaliste Norbert Zongo, dont l'assassinat en 1998 reste impuni à ce jour. «La société n'a pas oublié, même si elle est un peu fataliste», estime le chanteur, star de la jeunesse locale, qui salue comme une «bonne nouvelle» le retour du meurtre de Zongo sur le devant de la scène, «sans se faire trop d'illusions sur la suite».

Car cette affaire, au point mort depuis huit ans, vient de connaître un rebondissement qui fait la Une de la plupart des journaux du pays: le 28 mars, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a estimé, dans un arrêt, que l'Etat burkinabè avait failli à ses obligations de traduire en justice les assassins du journaliste. Saisie par le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP) et les proches des victimes, cette institution, qui siège à Arusha, en Tanzanie, a pointé «un certain nombre de carences dans le traitement de cette affaire par la justice nationale»: la durée excessive de la

procédure, des pistes d'investigation abandonnées, l'audition tardive des parties civiles huit ans après les faits...

Le cas Zongo incarne, selon l'association Reporters sans frontières, «l'impunité qui entoure les crimes contre les journalistes sur le continent africain». Le 13 décembre 1998, le corps de cette figure du journalisme d'investigation, directeur de l'hebdomadaire *l'Indépendant*, était retrouvé calciné dans sa voiture, avec celui de trois compagnons. Il enquêtait alors sur la mort suspecte du chauffeur de François Compaoré, frère et «conseiller spécial» du président de la République. Il se savait menacé.

La nouvelle provoque des manifestations monstres, menaçant le régime. Sous la pression, Blaise Compaoré est contraint de mettre en place une Commission d'enquête indépendante, qui conclut en 1999 que la mort de Zongo est liée à ses activités professionnelles et désigne «six suspects sérieux», tous membres de la garde présidentielle. Finalement, un seul d'entre eux est inculpé d'assassinat, en 2001, mais il

bénéficie d'un non-lieu en 2006 après la rétractation d'un des principaux témoins. Le dossier, en sommeil depuis lors, sera prescrit en 2016 en l'absence de nouvel élément.

L'arrêt d'Arusha pourrait-il contraindre la justice nationale à le rouvrir? Pour M^e Bénéwendé Sankara, avocat de la famille Zongo, c'est une évidence: «L'arrêt conclut à la violation du droit des requérants à faire entendre leur cause par la justice. D'après le protocole qui a créé la Cour africaine, ratifié par le Burkina, l'Etat doit donc y remédier.»

Sans surprise, l'Etat burkinabè ne semble pas faire la même lecture de l'arrêt. L'un de ses avocats, Me Antoinette Ouedraogo, a contesté sur RFI la plupart des arguments de la Cour, l'accusant de faire un «mauvais procès» au Burkina.

«Au-delà de la lutte judiciaire, nous devons mener une lutte politique», prévenait en novembre Bénéwendé Sankara, par ailleurs président d'un des principaux partis d'opposition, l'Union pour la renaissance / Mouvement san-

kariste, juste avant de partir pour le procès à Arusha. Il faudra peut-être passer par un changement politique pour que justice soit faite.»

Or le fantôme du journaliste pourrait contribuer à affaiblir un peu plus un président Compaoré déjà en difficulté. Au pouvoir depuis vingt-sept ans, «Blaise» a échoué à imposer son frère François comme dauphin, devant l'hostilité de la population envers celui dont le nom reste attaché à l'affaire Zongo.

Puis, quand il a laissé entendre qu'il pourrait modifier la constitution pour se représenter en 2015, il s'est trouvé heurté à un solide front de refus mêlant partis d'opposition et associations, rejoints en janvier dernier par des figures historiques de son propre parti. Le 18 janvier, ce sont même des dizaines de milliers de personnes qui manifestaient contre les velléités de prolongation du président. Du jamais vu depuis... l'assassinat de Norbert Zongo.

CAROLINE LEFEBVRE,
À BOBO DIOLASSO/
INFOSUD

Qui gît dans la tombe de Sankara?

Un autre spectre revient ces dernières semaines hanter le régime Compaoré: celui de l'ancien président Thomas Sankara, leader charismatique devenu une idole pour les jeunes du pays, voire du continent. Le tribunal de grande instance de Ouagadougou examine actuellement la demande de la famille de Sankara d'exhumer son corps pour effectuer des expertises ADN, car le doute pèse sur l'authenticité de sa sépulture. Le père de la révolution burkinabè avait été tué en 1987, lors du coup d'Etat qui porta Compaoré au pouvoir, dans des circonstances troubles qui continuent d'embarrasser son successeur. Mercredi, le tribunal a reporté pour la deuxième fois sa décision. Depuis une première plainte pour «assassinat» en 1997, aucune procédure concernant la mort de Sankara n'a pu aboutir. CLE